

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE,

DIPLOME D'ETAT SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL

INSTITUE PAR L'ORDONNANCE N° 88-092 DU 07 JUILLET 1988; NOUS SOUSSIGNES, MEMBRES DU JURY DE L'EXAMEN D'ETAT DE FIN D'ETUDES SECONDAIRES DU CYCL

2004 MODIFIANT ET COMPLETANT L'ARRETE MINISTERIEL N° MINEPSP/CABMIN/0008 DU 15 JANVIER 2004 PORTANT ARTICLES 43, 125 ET 126; VU, TEL QUE MODIFIE ET COMPLETER A CE JOUR, L'ARRETE VU LA LOI-CADRE N°86-005 DU 22 SEPTEMBRE 1986 DE MINISTERIEL Nº MINEPSP/CABMIN/0040/2004 L'ENSEIGNEMENT NATIONAL, SPECIALEMENT 20 AVRIL

TRANSITOIRES RELATIVES A L'ORGANISATION DE L'EXAMEN D'ETAT DE FIN D'ETUDES SECONDAIRES DU CYCLE LONG

MESURES

LE SECRETAIRE GENERAL, SUPERVISEUR	L'INSPECTEUR GENERAL, PRESIDENT DU JURY PRESIDENT DU JURY
LE 22 AOUT 2013	DELIVRE A KINSHASA, LE
CC	SECTION TECHNIQUE OF
E D'ETUDES SECONDAIRES DU CYCLE LONG DE LA	, LUI DELIVRONS LE PRESENT DIPL
	DE REUSSITE FIXEES PAR L'ORDONNANCE SUSMENTIONNEE.
POUR CENT DES POINTS AUX CONDITIONS	SOIXANTE - TROIS
	KINSHASA
The state of the s	LA
GO ALVIN	ATTESTONS QUE X LE NOMME : MOLA MBONGO ALVIN

TS.07

W